



Règlement du référencement des formations EN2R

Sommaire

- 1- Identification de l'EN2R
- 2- Contexte et objet du référencement
- 3- Caractéristique et durée du référencement
- 4- Liste des formations
- 5- Variantes et propositions supplémentaires
- 6- Lieux et conditions d'exécution des formations
- 7- Forme juridique du bénéficiaire du référencement
- 8- Conditions financières du référencement
- 9- Contenu du pli pour le référencement et modalités de remise
- 10- Examen des plis et décisions de référencement
- 11- Recours

1- Identification de l'EN2R

La filière du recyclage regroupe les activités liées à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets. Cette filière est l'un des principaux piliers de l'économie circulaire dont l'objectif est de passer d'un modèle linéaire (extraire, fabriquer, jeter) au profit d'un modèle plus sobre et plus efficace dans l'utilisation des ressources.

Ce secteur, jugé essentiel pendant la crise sanitaire, participe très concrètement à la lutte contre le réchauffement climatique et joue un rôle majeur dans la transition écologique et énergétique.

Il est également porteur de valeurs humaines et inclusives grâce aux 34 000 emplois non délocalisables (en majorité ouvriers) qu'il représente sur l'ensemble du territoire.

Malgré un contexte économique favorable, les entreprises, essentiellement des PME, sont confrontées à un double défi en matière d'emploi et de gestion des compétences.

En effet, elles doivent d'une part :

- fidéliser leurs collaborateurs en leur offrant des perspectives d'évolution de parcours et mieux préparer les transitions technologiques en fournissant un effort important en termes de développement des compétences ;
- et d'autre part, attirer de nouveaux collaborateurs dans la filière, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion et apprentis pour accompagner la croissance de l'activité.

Dans ce contexte, FEDEREC (Fédération des Entreprises de Recyclage) a souhaité créer une Ecole Nationale du Recyclage et de la Ressource (EN2R) dont l'ambition est de proposer une large gamme de formations pour répondre aux besoins immédiats clairement identifiés par la branche et non pourvus (métiers en tension) et de préparer les défis de demain (métiers d'avenir).

Structure d'innovation et d'échanges, l'école nationale organisera sa déclinaison territoriale au plus près des entreprises et concentrera l'ensemble de l'offre de formation et des innovations dédiés aux métiers du recyclage et de l'économie circulaire.

Le secteur du recyclage embauchera 8 000 nouveaux salarié(e)s à horizon 2030 et remplacera 1 000 départs à la retraite par an dans la même période, soit 16 000 recrutements à prévoir.

2- Contexte et objet du référencement

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance, porté par le Gouvernement et du Contrat Stratégique de Filière (CSF) déchets autour des enjeux prioritaires de transition écologique et de souveraineté.

Le 1er site vitrine de ce projet national a été inauguré le 3 avril 2023 à Lomme (59) sur le site du Village des Solutions de l'Afpa.

La présente consultation a pour but de sélectionner des organismes de formation pour la réalisation de prestations de formation conformes aux exigences légales et réglementaires à destination des entreprises du recyclage.

Les formations sélectionnées par FEDEREC, selon les critères définis à l'article 10, à l'issue de ce référencement seront proposées aux entreprises du recyclage par le biais d'un catalogue en ligne.

Les formations sélectionnées devront être enregistrées sur le site internet de l'EN2R par chaque organisme de formation sur son espace dédié dans un délai de 3 semaines à compter de la notification du référencement sous peine de déréférencement.

Lorsqu'une entreprise valide une inscription à une formation via le catalogue EN2R en ligne, l'organisme de formation concerné prend contact avec l'entreprise sous 72h maximum pour s'assurer de la cohérence entre le besoin de l'entreprise et la formation sélectionnée, et organiser le démarrage de la formation.

La relation commerciale sera in fine entre l'organisme de formation et l'entreprise cliente, l'EN2R agissant comme un agrégateur d'offres. Le devis, la convention et la facturation sont réalisés par l'organisme de formation et doivent comporter le logo EN2R.

3- Caractéristique et durée du référencement

Cet appel à référencement n'est pas une procédure de marché public ou privé et n'emporte aucune obligation d'achat de l'EN2R auprès des organismes de formation qui seront référencés.

Le référencement se fait par formation et par région, une même formation pouvant être dispensée par plusieurs organismes dans le même territoire, aucune exclusivité n'est prévue, pour favoriser un maillage de l'offre au plus près des besoins des entreprises. Un même organisme peut également être référencé dans plusieurs régions.

Le référencement EN2R sera valable pour 12 mois à compter de sa notification à l'organisme de formation et reconductible après évaluation de la qualité et de la satisfaction des entreprises et des personnes formées.

4- Liste des formations

1/ Connaissance de la filière CSR
2/ Connaissance de la filière DEEE
3/ Expertise de la filière bois et palettes
4/ Expertise de la filière CSR
5/ Expertise de la filière DEEE
6/ Expertise de la filière papiers et cartons
7/ Gestion administrative des filières recyclage
8/ Sécurité incendie spécifique recyclage générale

La modalité AFEST est une variante possible lorsque c'est adapté à la formation.

Cette liste n'est pas exhaustive, il est entendu que l'EN2R pourra ajouter à son catalogue tout nouveau titre ayant fait l'objet d'un besoin exprimé par les entreprises

1/ Connaissance de la filière CSR

Cible : tous les salarié(e)s en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : hybride distance et en présence (en plusieurs séances, maximum 16h au total)

Objectifs pédagogiques : comprendre les enjeux propres à la filière, connaître les acteurs clefs (donneurs d'ordre, éco-organismes, syndicat patronal, typologie des entreprises...), appréhender la notion de déchet selon les acteurs, maîtriser les propriétés et stockage des matières, les attendus clients, la chaîne de valeur.

2/ Connaissance de la filière DEEE

Cible : tous les salarié(e)s en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : hybride distance et en présence (en plusieurs séances, maximum 16h au total)

Objectifs pédagogiques : comprendre les enjeux propres à la filière, connaître les acteurs clefs (donneurs d'ordre, éco-organismes, syndicat patronal, typologie des entreprises...), appréhender la notion de déchet selon les acteurs, maîtriser les propriétés et stockage des matières, les attendus clients, la chaîne de valeur.

3/ Expertise de la filière bois et palettes

Cible : tous les salarié(e)s d'encadrement en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : en présence, une journée

Objectifs pédagogiques : maîtriser la réglementation et la REP de la filière, les conditions économiques et commerciales de marchés, le transfert transfrontalier des déchets, les évolutions des compétences métiers et des procédés de recyclage.

4/ Expertise de la filière CSR

Cible : tous les salarié(e)s d'encadrement en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : en présence, une journée

Objectifs pédagogiques : maîtriser la réglementation et la REP de la filière, les conditions économiques et commerciales de marchés, le transfert transfrontalier des déchets, les évolutions des compétences métiers et des procédés de recyclage.

5/ Expertise de la filière DEEE

Cible : tous les salarié(e)s d'encadrement en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : en présence, une journée

Objectifs pédagogiques : maîtriser la réglementation et la REP de la filière, les conditions économiques et commerciales de marchés, le transfert transfrontalier des déchets, les évolutions des compétences métiers et des procédés de recyclage.

6/ Expertise de la filière papiers et cartons

Cible : tous les salarié(e)s d'encadrement en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : en présence, une journée

Objectifs pédagogiques : maîtriser la réglementation et la REP de la filière, les conditions économiques et commerciales de marchés, le transfert transfrontalier des déchets, les évolutions des compétences métiers et des procédés de recyclage.

7/ Gestion administrative des filières recyclage

Cible : tous les salarié(e)s administratif en poste et les personnes nouvellement recrutées

Format : à distance, en plusieurs séances, maximum 8h

Objectifs pédagogiques : maîtriser les obligations de traçabilité de la gestion de flux de déchets, ainsi que la réglementation de leur stockage, maîtriser l'outil trackdéchets et les obligations déclaratives. Connaître les obligations qui incombent aux prestataires et les règles de sécurité minimales dans la réception et transfert de flux. Optimiser la relation client.

8/ Sécurité incendie spécifique recyclage

Cible : tous les salarié(e)s en poste en exploitation et les personnes nouvellement recrutées

Format : en présence, une demie à une journée maximum

Objectifs pédagogiques : savoir intervenir pour combattre un début d'incendie ; comprendre le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs ; connaître les consignes et les circuits d'évacuation ; identifier les missions de chaque acteur dans la procédure d'évacuation ; identifier les paramètres nécessaires à une évacuation sans panique ni accident ; appréhender les risques spécifiques au recyclage avec un focus batteries lithium.

5- Variantes et propositions supplémentaires

Des variantes et propositions supplémentaires peuvent être proposées par l'organisme de formation s'il les juge pertinentes par rapport aux besoins des entreprises du recyclage. Dans cette hypothèse, l'organisme de formation rédigera une note d'opportunité et proposera un contenu pédagogique, qui feront l'objet d'une discussion avec FEDEREC pour en valider l'intérêt le cas échéant. Ces éventuelles propositions ne seront intégrées qu'à l'issue de ces échanges, dans un deuxième temps, après le référencement des formations listées au 4.

6- Lieux et conditions d'exécution des formations

Les formations pourront être dispensées :

- A distance
- Dans les locaux de l'organisme de formation
- Dans les locaux de l'entreprise acheteuse de la formation
- Dans les locaux de partenaires que l'organisme devra indiquer dans sa réponse

Les conditions d'exécution seront précisées dans une convention de référencement entre l'organisme de formation et FEDEREC (nombre minimum de stagiaires pour lancer une

session, nombre maximum de stagiaires par session, conditions d'annulation, indication de la modalité distance/présence et lieu de formation...).

7- Forme juridique du bénéficiaire du référencement

L'organisme peut répondre seul ou en groupement, il ne peut pas y avoir de réponse en sous-traitance, l'organisme référencé devant être le prestataire in fine de l'entreprise cliente.

8- Conditions financières du référencement

Les organismes de formation référencés devront s'acquitter auprès de l'Afpa d'un pourcentage de 8% sur le prix de vente HT de chacune des sessions de formation référencées EN2R.

Ce coût couvre les coûts d'administration et de gestion de l'EN2R et de promotion des formations référencées EN2R réalisés par l'Afpa, qui mobilise son réseau pour proposer les formations EN2R aux entreprises du recyclage, dans le cadre des missions déléguées par FEDEREC.

Le prix public, qui sera facturé à l'entreprise, devra intégrer ce coût de mise en œuvre de l'EN2R. C'est un prix ferme pour la durée du référencement. La proposition doit comprendre une offre de prix standard et une offre tarif adhérent, avec une réduction de 15%. Le tarif adhérent représentera environ 80% de l'activité.

Le prix de l'organisme de formation et le pourcentage facturé pour le coût de déploiement de l'EN2R seront révisables lors de la reconduction du référencement.

9- Contenu du pli pour le référencement et modalités de remise

L'organisme devra remettre par mail helene.vanwaes@federec.com et hvanwaes@citeonline.org au plus tard le 19 septembre minuit les éléments suivants :

- La candidature
 - o Fiche de candidature renseignée (à renseigner dans le fichier excel de réponse) ;
 - o La preuve de la certification QUALIOP1 en cours de validité ;
 - o L'attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF ;
 - o Lorsque l'organisme de formation est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

- La réponse au référencement :
 - o Pour les formation courtes : un scénario pédagogique détaillé (format diaporama mini 10 diapos, maxi 20 diapos)
 - o Pour chaque formation : le nombre de sessions et de places proposées par département sur les 12 mois, à partir du référencement (à renseigner dans le fichier excel de réponse)
 - o Pour chaque formation : les différents prix (à renseigner dans le fichier excel de réponse)

10- Examen des plis et décisions de référencement

La commission de référencement de FEDEREC instruera uniquement les dossiers complets sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Pondération
1	Prix	20%
2	Valeur technique	80%
2.1	<i>Qualité et pertinence du contenu des formations proposées</i>	30%
	<i>Modalités pédagogiques adaptées</i>	20%
	<i>Qualité des formateurs</i>	15%
	<i>Qualité du maillage territorial des lieux de formation</i>	10%
	<i>Qualité du suivi administratif, du reporting et des bilans</i>	5%

11- Recours

S'agissant d'un référencement, non soumis aux règles des marchés publics notamment, aucune voie de recours n'est prévue.

Pour toute demande d'information : Helene VAN WAES helene.vanwaes@federec.com